

RÈGLEMENT NUMÉRO 5

**ASSOCIATION SOCCER ADULTES PIERREFONDS/
ADULTS SOCCER ASSOCIATION PIERREFONDS
(la "Personne Morale")**

IL EST DÉCRÉTÉ À TITRE DE RÈGLEMENT DE LA PERSONNE MORALE :

3.16 Mandats

La durée du mandat de chacun des officiers nommés aux postes ci-haut sera d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉ par les administrateurs de la Personne Morale le 25 mai 2014.

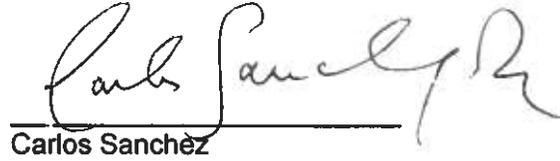
RATIFIÉ par les membres de la Personne Morale le 25 mai 2014.

Le Président,



Georges Delatolas

Le Secrétaire,



Carlos Sanchez